

Rapport de la commission technique chargé d'étudier le préavis municipal No 9 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- destiné à financer le remplacement et le renforcement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit « Les Sâles ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée du :

Premier membre : Pascal Chollet,
Rapporteur : Evan Lock,
et des membres : Patrick Wegmann
Victor Mendes Boavista
David Mayer,

s'est réunie le 25 août 2016.

Nous remercions M. Michael Rohrer, municipal en charge du dossier et M. Mickael Miranda, collaborateur du SIE, pour leurs réponses précises et détaillées à nos questions.

M. Chollet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et passe la parole à M. le municipal Michael Rohrer.

M. Rohrer nous explique que si le préavis est présenté en une seule lecture c'est qu'il y a un certain degré d'urgence. En effet la conduite d'eau alimente plusieurs familles résidents dans les maisons des parcelles 988 et 989. Le faible débit oblige les habitants à s'entendre pour avoir assez d'eau. La présence d'enfants renforce encore l'urgence du remplacement de la conduite. De plus la commune a l'obligation légale de fournir de l'eau en quantité et qualité suffisante sur l'entier de son territoire, ce qui n'est pas le cas ici d'où le besoin urgent de remplacer cette conduite.

M. Miranda nous précise qu'il est prévu d'installer une nouvelle conduite depuis la borne hydrante du chemin des Sâles jusqu'au habitations et que l'ancienne sera ensuite condamnée. Il est moins onéreux de procéder comme cela plutôt que de chercher ou se trouve la réduction de diamètre de la conduite. De plus il est préférable d'éviter les joints entre conduite car celle-ci sont souvent sujettes a des fuites.

M. Chollet remercie M. Rohrer et M. Miranda pour leurs explications et ouvre la discussion. Les membres de la commission ont posés les questions suivantes :

- Les premiers coûts annoncés avant ce préavis était d'environ CHF 100'000.-. Comment se fait-il que maintenant ils soient de seulement CHF 60'000.- ?

Les CHF 100'000.- correspondent à une première estimation faite par le SIE. La baisse s'explique par le fait de ne pas goudronner l'entier du chemin des Sâles mais seulement la partie concernée par les travaux ce qui fait une économie de CHF 14'000.- et par retour des appels d'offres inférieurs aux prévisions.

- Ne serait-il pas moins cher de faire passer la conduite en bordure des champs soit au nord ou au sud ce qui diminuerait les coûts ?

Certes cela permettrait de ne pas ouvrir la route ce qui occasionne des coûts plus élevés que passer par les champs, mais la parcelle au nord de la route est sur la commune de Begnins et la parcelle au sud appartient à un privé auquel il faut demander l'autorisation et aussi l'indemniser. La borne hydrante se trouvant du côté nord de la route il aura fallu faire traverser la route à la conduite des deux côtés (BH et maisons) en créant des coudes alors qu'il est préférable de faire des tuyaux le plus droit possible. Vu l'urgence et la faible économie de coûts cette solution n'as pas été retenue.

- Est-il prévu de nouvelles constructions sur les parcelles 988 et 989 et si oui y a-t-il un risque que la taille de la nouvelle conduite soit insuffisante à l'avenir et qu'il faille recommencer ces travaux pour adapter le diamètre de la conduite ?

Les parcelles 988 et 989 sont en zone agricole. Les nouvelles habitations sont des bâtiments existants qui ont été rénovés. Il ne peut y avoir de nouvelles constructions sur ces parcelles. La conduite est largement suffisante pour le nombre de logement actuel.

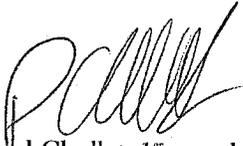
La parole n'étant plus demandée M. Chollet clos la discussion. La commission délibère et vient à la conclusion que ce préavis est nécessaire et que le besoin de le présenter en une seule lecture est fondé.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter le préavis No 9 et :

- d'accorder un crédit de CHF 60'000.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux

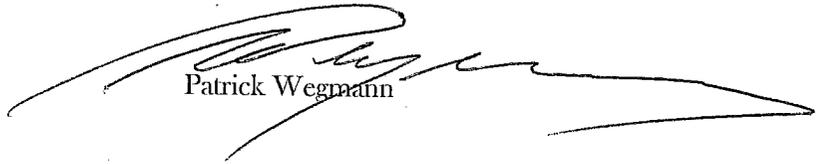
Pour la commission



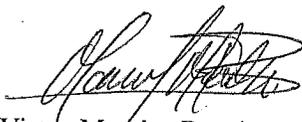
Pascal Chollet, 1^{er} membre



Evan Lock, rapporteur



Patrick Wegmann



Victor Mendes Boavista



David Mayer